



Groupe de travail du 24 mars 2021

**TRANSFERT DES MISSIONS FISCALES : IMPACT ET
ACCOMPAGNEMENT**

La fiscalité douanière admise en non-valeur

Ce groupe de travail a débuté par l'observation d'une minute de silence à la mémoire de notre collègue Damien Rouiller, décédé il y a dix ans dans l'exercice de ses fonctions, assassiné à l'âge de 38 ans par un infracteur alors qu'il intervenait à moto sur un go-fast sur l'A10. Damien était marié et père de deux petits garçons. Nous profitons aussi de cette communication pour avoir une pensée pour Pascal Robinson.

Le GT a débuté par la lecture d'une déclaration préalable intersyndicale réclamant, en préalable, un courrier ministériel de cadrage, promis de longue date par la Directrice Générale, qui était un pré-requis à la tenue des débats.

Dans la minute qui suit cette lecture, selon un scénario digne d'Hollywood, un courrier signé du ministre Olivier Dussopt, signé du matin même, est remis en séance aux représentants du personnel. Ce courrier réaffirme l'unicité de la Douane ancrée à Bercy, ses cœurs de mission, et l'accompagnement de chaque agent impacté par la réforme. ***Une base qui n'engage le ministre que jusqu'à la fin de son mandat.... qui approche.*** Néanmoins, nous en prenons acte.

Et dans la matinée, de manière concomitante, un flash infos portant le titre comminatoire **« La Douane change, numéro 1 »**, sur cette même thématique du transfert des fiscalités, et proclamant de manière triomphale que « la dynamique est enclenchée », est diffusé à tous les agents.

Une guerre de communication aurait-elle démarré ?

En 2019 et 2020, lors des groupes de travail préparatoires, la démonstration a été faite par les douaniers, experts de leur matière, de l'utilité et de la technicité de la douane dans les missions fiscales ; or, la crise sanitaire a interrompu ce cycle de discussion, et la décision finale de transfert a été prise par les ministres de manière aussi unilatérale que brutale.

Force est de constater que le bilan du transfert des BNA, déjà effectué en 2019, n'est pas brillant ! Il en sera de même pour le transfert de la TGAP qui s'annonce catastrophique pour les opérateurs. Puisque la réforme du transfert des fiscalités s'échelonne sur plusieurs années, pourquoi ne pas tirer les leçons des conséquences négatives d'un transfert et revoir la copie pour les transferts suivants ? **Pourquoi le dogmatique devrait-il l'emporter sur le pragmatique ?**

A ce jour, l'assise juridique permettant le transfert du DAFN à la Direction des Affaires Maritimes n'existe pas. En effet, le Conseil d'état a retoqué la mesure ; le gouvernement souhaite passer par ordonnance avant la fin du premier semestre, mais au plan légal, pas sûr que ça tienne la route ! Quel cafouillage ! Pour autant, la DG s'estime fondée à lancer d'ores et déjà le processus RH de reclassement des agents concernés. Selon le projet DG, l'activité DAFN disparaît de la Douane fin décembre 2021.

Pour le DAFN, le problème des archives à numériser et des restes à recouvrer reste entier. 28% du volume des dossiers RAR (hors amendes) a vocation à être « nettoyé » (sic) par le vide (admis en non-valeur) avant le transfert. Mais à quel montant précis de droits correspondent ces 28% ? Si, par extension, on admet que le tiers des droits à recouvrer vont disparaître dans un trou noir à l'occasion du transfert des fiscalités DGDDI à la DGFIP, voilà une information qui va intéresser considérablement tant les contribuables que les fraudeurs ! Voilà où nous mène une réforme dogmatique ! Le contribuable va payer une société privée pour numériser des tonnes d'archives afin de permettre à une autre administration de faire le même travail que nous, pour au final admettre en non-valeur 28% de notre fiscalité. Un scandale budgétaire en perspective.

Pour les TIC, l'activité des agents des douanes disparaît totalement mais progressivement au cours de 2022. La DGFIP va réécrire la taxe. Pour les demandes de remboursement, travail chronophage effectué en Douane, la DGFIP recherche d'autres méthodes et développera un nouvel applicatif. Comment comprendre cela ? Est-ce à dire que la DGFIP renoncera à certains contrôles et fera moins bien, pour plus de rapidité, ce que la Douane faisait avec conscience et professionnalisme ?

La Directrice Générale a été très claire sur le fait que, **pour les agents qui souhaiteraient suivre leurs missions TIC à la DGFIP, les fonctions seront complètement différentes, ils n'exerceront pas le même métier.** Il n'y aura pas d'équivalent à la DGFIP de ce qui se fait aujourd'hui en Douane. Mais, à ce jour, nous n'avons pas de description fine sur l'« avant en Douane »/« après en DGFIP », ce qui pourrait tout de même conditionner le choix d'avenir des agents concernés ! Donc circulez, il n'y a rien à voir ! Vous partez à la FIP, vous ferez un nouveau métier et surtout ne revenez pas ... quel programme.

Le pire étant certainement le jeu de dupes qui se déroule en coulisse sur le nombre réel d'agents des douanes que la FIP va « daigner » accepter dans ses rangs. A ce jour, nous n'en savons rien !

L'impact général de la réforme :

La DG a présenté un document de synthèse sur l'impact de la réforme : calendrier, catégorie de poste impacté (RI, bureau DAFN, bureau dédié TIC ...), impact en ETPT sur la charge de travail, Impact sur les agents (détail par âge, catégorie, sexe).

En conclusion, on nous parle de la fermeture inévitable des bureaux de Vesoul, des Sables d'Olonne et d'Arcachon, et de la fragilité (avec à terme une charge de travail de moins de 3 ETPT) des bureaux d'Ajaccio, Cannes, Port la Nouvelle, Nevers, Guéret.

Pour la **CFDT/CFTC**, cette étude d'impact n'a de sens que si elle est corrélée avec un débat et des engagements de l'Administration sur les **missions**. Pourquoi conclure qu'un bureau fragilisé par le transfert des taxes est contraint à la fermeture, à l'heure où le politique nous rebat les oreilles avec « la démétropolisation » ! Il existe mille possibilités de maintenir notre réseau territorial douanier et donc se donner l'objectif de ne fermer aucune implantation : réinvestir des missions douanières qui ne sont pas effectuées (notamment les contrôles), amener des missions dématérialisables (travail sur site déporté), développer de nouvelles missions ...

Il est encore possible de sauver nos implantations, il suffit d'une intention politique !

L'accompagnement social de la réforme :

L'accompagnement social de type PSD a fait long feu, c'est aujourd'hui la loi de transformation de la Fonction Publique qui institue un nouveau cadre statutaire pour le reclassement de tous les fonctionnaires.

Vous trouverez [ici](#) et [là](#) les documents fournis par l'Administration. Chaque organisation syndicale fera parvenir prochainement ses propositions d'évolution, ses revendications. Le but est d'obtenir des droits nouveaux pour les agents, droits nouveaux qui pourraient être, au final, garantis par un protocole d'accord signé par les organisations syndicales et les Directeurs Généraux ou les ministres.

Le prochain GT aura lieu le 15 avril 2021, il aura pour objets : un bilan des réformes antérieures, et une présentation des axes et priorités de la Douane pour les années à venir.